

Le diocèse de Viviers meurt à petit feu

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#)

Date : 16 août 2011

Dans sa lettre 292, [Paix Liturgique](#) se penche sur ce grand malade (en phase terminale ?) qu'est le diocèse de Viviers. Extraits :

Dans ce diocèse, comme dans celui de Mende, il n'y a aucune messe traditionnelle. Pas même la Fraternité Saint-Pie-X. Pourtant, la demande existe et Mgr Blondel, évêque de Viviers, la connaît. Le diocèse correspond à l'actuel département de l'Ardèche, dont les villes les plus connues sont Annonay, Privas et Aubenas. En dehors de la partie bordant le Rhône, c'est un diocèse rural et montagneux, où les distances sont longues à couvrir.

I – Un diocèse bientôt sans prêtres

Mgr Blondel a été nommé évêque de Viviers, le 15 novembre 1999. [...] Mgr Blondel n'est ni un intellectuel s'ennuyant dans son diocèse, comme **Mgr Dagens** d'Angoulême, ni un brave homme incapable d'autorité, comme **Mgr Jacolin** de Mende. C'est un idéologue, avec toute la charge négative que peut recouvrir ce terme : volontiers obtus, souvent cassant et parfois même méprisant. Golias le considère "endormi" dans son dernier trombinoscope. Pour une fois, Golias nous paraît mal renseigné : Mgr Blondel est un évêque très actif dans son genre.

Le diocèse dont il a la charge rassemble, selon les statistiques de début d'année, 139 prêtres, dont 72 théoriquement en activité. En réalité, il n'y a plus qu'une vingtaine de prêtres en activité. La pyramide des âges est dramatique puisque seulement 6 de ces prêtres ont moins de 50 ans ! Sept désormais si l'on rajoute l'abbé Jean-Yves Bertier, ordonné en juin dernier. Comme pour d'autres diocèses (Digne, Nevers, Auch, Saint-Claude, Gap, Digne, Verdun, Pamiers, Langres, etc.), dans 10 ans, le nombre des prêtres en exercice sera une poignée, ce qui veut dire qu'on n'y trouvera plus qu'un prêtre tous les 25, 30, voire 50 kms.

L'évêque se refuse de faire appel aux communautés nouvelles. Il est vrai qu'un essai non concluant avec une communauté du Sénégal avait été tenté. Mgr Blondel dispose cependant de l'Institut de la Famille Missionnaire de Notre-Dame, fondé par un prêtre du diocèse de Viviers, le Père Lucien-Marie Dorne, qu'il ignore superbement.

[...] En 2008, Mgr Blondel, dans la ligne de **Mgr Rouet**, avait publié une lettre pastorale

intitulée « *Notre route en Église. Invités et Serviteurs à l'horizon 2015* ». Il y parlait de l'orientation et de la vie du diocèse de Viviers pour les années à venir à partir du projet pastoral « Invités et Serviteurs », censé guider le diocèse depuis 2002, et d'un document de travail réalisé lors d'une assemblée diocésaine, le 5 avril 2008. Dans ce document, l'évêque constatait le sinistre : « *peu de prêtres sont actuellement en âge de recevoir la charge pastorale d'une paroisse* ». Mais l'évêque a une solution : celle de Mgr Rouet. Comme le prévoit le Code de Droit canonique de 1983, certaines paroisses seront confiées dans un très proche avenir « *à une équipe, tandis qu'un prêtre ne résidant pas habituellement dans la Paroisse aura la fonction de « Modérateur de la charge pastorale » (c'est-à-dire qu'il viendra régulièrement faire le point, vérifier les décisions avec l'équipe...)* ». C'est d'ailleurs déjà le cas pour 2 paroisses sur 24, le regroupement des paroisses par groupes de villages ayant eu lieu en 2002.

Mgr Blondel envisage déjà la célébration de l'Eucharistie tous les deux dimanches pour certaines communautés locales, le plus souvent par un prêtre retraité, tout en souhaitant que l'écart ne devienne pas plus grand. Beaucoup de fidèles n'auront donc plus de messe dominicale non seulement dans leur église mais même dans leur proche voisinage. Chaque paroisse devra se doter d'un « projet missionnaire paroissial » piloté par une Équipe d'Animation Paroissiale (EAP). Ses membres sont des « *diacres, laïcs en mission ecclésiale, autres laïcs ou religieuses - sans pour autant confondre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce ministériel* ». Ils « *sont associés à la responsabilité du curé, ou même participent à l'exercice de sa charge pastorale quand il n'y a pas de curé résidant. Ils le peuvent, dans notre situation ils le doivent même, et c'est une richesse. Il doit s'agir d'une équipe, ce qui suppose un nombre restreint de personnes (six est un bon chiffre) et la volonté effective de partage en esprit et en vérité. C'est ensemble que les membres de l'Équipe d'Animation Paroissiale portent le souci de toute la Paroisse* ».

Il est précisé plus avant qu'une « *mission nouvelle se dessine pour l'avenir de nos Paroisses : celle de l'Animateur Laïc en Pastorale Paroissiale (ALPP)* ». Il s'agit d'un laïc en mission ecclésiale, membre de l'EAP, envoyé par l'évêque pour contribuer à « *l'unité paroissiale, au service du travail commun* ». Il sera l'auxiliaire du curé d'une grande paroisse et pour l'EAP quand il n'y aura pas de curé résident. Il sera donc une pièce maîtresse du nouveau dispositif, avec d'autres laïcs, deux ou trois membres de l'EAP. Il est aussi prévu de doubler l'EAP par un « *délégué pastoral* », non membre de l'EAP. Son rôle est d'animer les « *équipes-relais* » des communautés locales. Bref, **plutôt que de relancer les vocations sacerdotales, à Viviers, c'est le choix de la construction, sur les ruines du diocèse, d'une « Église autre » reposant sur une poignée de fonctionnaires laïcs, qui prévaut.**

II – La forme extraordinaire n'existe plus dans le diocèse de Viviers

[...] Inutile de dire que le motu proprio est le dernier des soucis de l'évêque de Viviers. Le 7 juillet 2007, jour de la publication de Summorum Pontificum, Mgr Blondel a publié le communiqué suivant :

“Le pape Benoît XVI vient de publier un document rendant plus libre la célébration de la messe selon le missel de Saint Pie V. Je l'accueille avec attention et respect. Je donnerai en septembre les indications concernant son application dans le diocèse. Nous devons prendre la juste mesure de ce dont il est question. Il n'y a aucune remise en cause sur la façon de célébrer la messe et les sacrements dans nos paroisses, ni sur nos orientations pastorales. Le document du pape Benoît XVI est clair. Il fait taire à l'avance toute interprétation qui semblerait dire le contraire et laisserait planer un doute sur la valeur du concile Vatican II, et son application toujours à poursuivre. Son but est tout autre. C'est de permettre à certains groupes de catholiques de garder leur place dans l'Église. C'est aussi notre but. L'unité de l'Église est un bien premier. Une séparation qui durerait longtemps serait un dommage irréparable. Nous essaierons de vivre cet accueil avec simplicité et esprit fraternel. Ce serait je crois faux de regarder cela comme un événement de très grande importance, ni comme un retour en arrière. L'unité de tous les catholiques, dans leur diversité, est indispensable pour témoigner à la société d'aujourd'hui de l'amour de Jésus Christ Sauveur du monde et de la vérité de son message. C'est là l'unique nécessaire, le plus important.”

Selon nos informations, les indications annoncées par Mgr Blondel ont bien été données à la rentrée 2007, sous la forme d'un courrier aux prêtres. Le sens de ces indications est simple : référer systématiquement à l'évêché en cas de demande de célébration selon la forme extraordinaire du rite romain. Et, à en juger par deux anecdotes qui nous ont été rapportées, on ne peut pas dire que la générosité soit de mise en la matière : ainsi, à l'occasion d'une demande d'obsèques selon la liturgie traditionnelle, c'est vers une chapelle désaffectée qu'une famille de Privas a été orientée ; et, en juillet 2008, lors d'un pèlerinage à Lalouvesc, village de saint Jean-François Régis et de sainte Thérèse Couderc, c'est dans un oratoire isolé qu'un groupe de fidèles emmené par un prêtre de l'Institut du Bon Pasteur s'est retrouvé confiné en dépit de la demande préalable du jeune prêtre de pouvoir célébrer dans la basilique.